

CONDUITE ACCOMPAGNEE



1/ Se former dans la durée

Formation accessible à partir de 15 ans avec un passage d'examen dès 17 ans et demi !

Phase 1 : Formation initiale

Une **évaluation** préalable,
Une **formation théorique**,
Un **examen théorique**,
Une **formation pratique** (20h de cours minimum)

Phase 2 : Conduite accompagnée

Un **rendez-vous préalable** d'une durée de minimum de 2h,
Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins **3000 km**, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs,
Deux rendez-vous pédagogiques de 3h au cours de la phase de conduite.

2/ Augmenter ses chances

74% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle, la conduite accompagnée garantit une **meilleure sécurité**.

3/ Les avantages

Permis probatoire > Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

Moins d'accident > Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

Assurance > Avantages tarifaires des compagnies d'assurance / Surprime de la première année réduite de 50% / Suppression de la surprime la 2^{ème} année si l'élève n'a occasionné aucun accident

Les accompagnateurs doivent :

- Être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- Obtenir l'accord de l'assureur
- Ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- Participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation